



Date de création : 01.03.12

Date de révision : 19.03.13

version 2

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial : **Produit d'hivernage**

Code article :

Conditionnement : **bidons 10L**

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : produit antigel utilisable pour ou dilué pour l'hivernage.

Scenarios d'exposition : voir section 15.2

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Bioattitude SA
15 rue Maurice Hollande
51100 Reims

Tél : 03.26.89.50.19

Fax: 03.26.77.93.02

Adresse email de la personne responsable des fds :

mp.treboux@bioattitude.com

1.4 Tél urgence ORFILA :

01.45.42.59.59

Section 2 : identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Aucun danger

Catégorie de danger	Symbole de danger	Phrases R
Inflammable		R10

R10 inflammable, selon l'arrêté français du 21/02/90 et modifié, relatif aux conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et selon la directive européenne 199/45/CE et modifiée, relatif aux conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses



2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conforme aux directives européennes (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

Soumis à étiquetage réglementaire, classification déterminée par le calcul d après directive « préparations » 1999/45/CE

Symboles et indications de danger

Phrase R :10 inflammable

Phrases S :

- 2 conserver hors de portée des enfants
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Section3 : composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique :

PREPARATION liquide de nature chimique mélange de solvants.

Composants dangereux :

Ethanol

Concentration :15-20%

Numéro Cas :64-17-5

Numéro CE :200-578-6

Numéro index : 603-002-00-5

REACH numéro d'enregistrement en accord avec l'article 20 :

Classification substance dangereuse CE

F	Facilement inflammable	R11
---	------------------------	-----

Classification GHS CE

Liquid flam. Cat 2	liquides et vapeurs très inflammables	H225
--------------------	---------------------------------------	------

2.3 Autres dangers :

PBT : non

P : non disponible B : non disponible T : non



Section 4 : premier secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après inhalation :

En cas de malaise, emmener à l'air frais et conduire auprès d'un médecin.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

Après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Aucuns symptômes connus à ce jour

Dangers :

Aucun danger connu à ce jour

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription :

Traitement symptomatique

Section 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Eau pulvérisée
- Mousse stable aux alcools
- Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs en poudre

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux : oxyde de carbone (CO), gaz nitreux NOx

5.3 Conseils aux pompiers :



Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome

Section 6 : mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec un produit absorbant (par ex : sable, kieselguhr, liant universel, sciure)

Éliminer selon les réglementations en vigueur

6.4 Référence à d'autres sections

Indications complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7

Section 7 : manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précautions

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail

Prévention des incendies et des explosions

Observer les règles générales de protection contre le feu

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications concernant les stockages en commun :

Ne pas stocker avec des acides

Ne pas stocker avec des agents oxydants

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune autre recommandation

Section 8 contrôles de l'exposition/ protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limite d'exposition

Ethanol (vapeur)

Numéro CAS : 67-14-5

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

Valeur limite d'exposition (valeur moyenne pondérée)

Valeurs :	1900 mg/m3	1000ppm
-----------	------------	---------

Valeur limite d'exposition

Valeurs :	9500 mg/m3	5000ppm
-----------	------------	---------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les vapeurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons

Protection respiratoire :

Protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée, masque avec filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141

L'utilisation d'appareils à filtre suppose que l'atmosphère ambiante contient au moins 17% d'oxygène en volume et que la plus forte concentration en gaz ne dépasse pas la norme de 0.5% en volume. Respecter les réglementations en vigueur, par exemples les normes EN 136/141/143/371/372 ainsi que les réglementations nationales.

Protections des mains :

En cas d'exposition prolongée :

- Gants en butyle
- Temps minimum de rupture / gant : 480 min
- Epaisseur minimum /gant : 0.7mm

En cas de brèves expositions (dispositif de protection) :

- Gant en nitrile
- Temps de rupture /gant : 30 min
- Epaisseur minimum : 0.4mm

Protection non adaptée :

- Ne pas utiliser de gants en cuir

Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum, et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

Protection des yeux :

Selon le risque, prévoir une protection des yeux suffisante (lunettes de sécurité avec protection latérales ou lunettes à coques, et si nécessaire une protection faciale)



Section 9 : propriétés physiques et chimiques

Etat physique à température ambiante :	Liquide
Couleur :	jaune
Odeur :	
PH pur	non concerne
Température d'ébullition	100°C
Point de fusion :	Inadapté
Point d'éclair :	41°C
Caractéristiques d'explosivité :	pas de données
Pression de vapeur	Pas de données
Masse volumique :	1.19 g/cm ³
Solubilité :	Soluble dans l'eau

Section 10 : stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3. « Possibilité de réactions dangereuses »

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les acides forts

Réagit au contact des agents d'oxydation

10.4 Conditions à éviter

Non connu

10.5 Matières non compatibles :

Non connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

Section 11 : informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë : Pas de données

Toxicité dermale aiguë : Pas de données

Toxicité aiguë par inhalation : Pas de données

Section 12 : informations écologiques

12.1 Toxicité



Toxicité sur poissons :	pas de données
Toxicité sur daphnies :	pas de données
Toxicité sur algues :	pas de données
Toxicité sur bactéries :	pas de données

12.2 Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité : les tensioactifs sont en accord avec les critères de biodégradabilité de la réglementation EC/648/2004 sur les détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation : non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement : non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT e VPVB

Non évalué

12.6 Autres effets néfastes

Information éco toxicologiques complémentaires

Utilisé de façon adéquate, le produit n'entraîne aucune perturbation dans les stations d'épuration.

Classification selon les procédures de calculs de la directive toute préparations

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Compte tenu de la réglementation en vigueur, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération pour déchets spéciaux ou être collecté dans un centre de collecte de déchets spéciaux.

Emballage non nettoyé :

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Section 14 : informations relatives au transport

Section 14.1 à 14.5

ADR :	Marchandise non dangereuse
ADNR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
IATA	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC

Section 15 information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles

Code de la sécurité sociale : Articles L461-1 à L461-8

-tableau n°84 : affections dues aux solvants organiques liquides à usages professionnel (indiqué dans le tableau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation disponible

Section 16 : autres informations

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local

Modification de la fiche par rapport à la version 1, compte tenu de la mise à jour conformément au règlement 453/2010, toutes les rubriques de cette fiche ont subies une modification.

Liste des types de risques particuliers selon le chapitre 3 (phrases R)

- 10 inflammable
- 11 facilement inflammables

Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrase H)

- 225 liquides et vapeurs très inflammable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Bioattitude n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Bioattitude et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Bioattitude qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Bioattitude, sont remises avec les produits et sont disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Bioattitude.